

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 21 mai 2026

N°38/2026

Objet : Adoption des tarifs des droits de place de la Fête de la tourte

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 16 mai 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, DUPLAN Adrien, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey.

Absents : BEFFEYTE Jean-François, CAZABAT Jérôme

Procurations de vote : BEFFEYTE Jean-François à SABATHIER Bernadette
CAZABAT Jérôme à BLUTHE-RAMONE Benjamin

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la Fête de la Tourte Pyrénéenne est organisée le premier week-end du mois d'août chaque année depuis 6 ans.

Elle indique que cette festivité attire de nombreux exposants, commerçants et artisans.

Elle propose, à compter de 2026, de fixer les tarifs des droits de place pour occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Décide de fixer les tarifs suivants :

- Emplacements standards : 5,00 € le mètre linéaire + option électricité 5,00 €
- Food-truck : forfait de 30,00 € + option électricité 15,00 €

-Autorise Madame la Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire



Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance

